

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ  
SAINT-EDMOND-LES-PLAINES

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, tenue dans la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, 561 rue Principale, Saint-Edmond-les-Plaines le lundi 25 mai 2020 à 18 H 30.

**PRÉSENCES :** Monsieur Rodrigue Cantin, Maire  
Madame Josée Lavoie, Conseillère  
Madame Carolle Bouchard, Conseillère  
Madame Martine Verville, Conseillère

**ABSENCES :** Monsieur Martial Gauthier, Conseiller  
Monsieur Maxime Lapointe, Conseiller  
Monsieur Tony Paré, Conseiller

**ÉGALEMENT PRÉSENTE :**  
Madame Pascale Deschesnes, directrice générale, secrétaire-trésorière

---

**1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**

**2. ADMINISTRATION**

2.1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour

**3. RÉOLUTIONS**

- 3.1. Demande CPTAQ – Agrandissement superficielle pour les étangs aérés
- 3.2. Paiement Mallette – Audit TECH 2014-2018
- 3.3. Protocole d'entente entre Albanel et Saint-Edmond-les-Plaines – Analyse eau potable
- 3.4. Engagement journalier
- 3.5. Paiement – Achat Toyota Tundra 2014
- 3.6. Programme d'aide à la voirie locale sous volet projets particulier d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

**4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Pascale Deschesnes  
Directrice générale & secrétaire-trésorière

**1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**

À 18 H 30, le Maire, Monsieur Rodrigue Cantin, préside et après avoir constaté quorum, déclare la séance ouverte

**2. ADMINISTRATION**

**2.2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Josée Lavoie, appuyé par madame Martine Verville et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte l'ordre du jour.

**3. RÉSOLUTIONS**

**3.1. DEMANDE CPTAQ – AGRANDISSEMENT SUPERFICIE POUR LES ÉTANGS AÉRÉS**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal priorise l'aménagement des ouvrages d'interception et de traitement des eaux usées en considérant la variante 1.1 qui a été recommandée dans le cadre de l'étape 2 des études préparatoires réalisées par la firme Stantec (avril 2017);

**ATTENDU QUE** le conseil municipal recommande l'aménagement des ouvrages d'interception et de traitement des eaux usées sur une partie du lot 4 807 973 compris dans le Cadastre du Québec et que le conseil municipal confirme que les études préparatoires ont tenu compte des critères de décision prévus à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

**ATTENDU QUE** le projet recommandé est conforme à la réglementation municipale;

**ATTENDU QUE** le projet d'aménagement des ouvrages d'interception et de traitement des eaux usées sur la partie du lot 4 807 973 a obtenu une autorisation de la part de la CPTAQ le 15 octobre 2018 par la décision # 415950.

**ATTENDU QUE** la Municipalité a dû faire réviser la solution recommandée dans le but de se conformer à la demande du MELCC à l'égard des OER associés aux coliformes fécaux et que le

98-05-2020

99-05-2020

dimensionnement des étangs a été revu afin que le temps de rétention hydraulique respecte la cible minimale de 20 jours en considérant les débits moyens annuels futurs;

**À CES CAUSES**, il est proposé par, madame Carolle Bouchard, appuyé par, madame Josée Lavoie, et résolu unanimement :

**DE RECOMMANDER** l'acceptation de la présente demande d'autorisation d'agrandissement auprès de la C.P.T.A.Q.;

**D'AUTORISER** la directrice générale à effectuer un paiement de 309.00\$ représentant le paiement des frais exigibles en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

100-05-2020

**3.2. PAIEMENT MALLETTE – AUDIT TECH 2014-2018**

Il est proposé par, madame Martine Verville, appuyé par, madame Josée Lavoie, et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser le paiement de la facture #2302003101 d'un montant de 8143.51 \$ taxes incluses à la firme Mallette pour la facturation progressive de l'audit du TECH 2014-2018 et la préparation des états financiers du 31 décembre 2019.

**3.3. PROTOCOLE D'ENTENTE DE SERVICES– OPÉRATEUR DU SYSTÈME DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines a besoin d'une ressource spécialisée pour le traitement de l'eau potable;

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Albanel dispose de main-d'œuvre spécialisée apte à offrir le soutien technique nécessaire pour la prise d'échantillons et le suivi du poste de distribution;

101-05-2020

Il est proposé par, madame Carolle Bouchard, appuyé par, madame Josée Lavoie, et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser monsieur Rodrigue Cantin, Maire et madame Pascale Deschesnes, Directrice générale, secrétaire-trésorière, à signer le protocole d'entente de services entre la Municipalité d'Albanel et la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines couvrant la période du 4 mai 2020 au 31 décembre 2020.

**3.4. ENGAGEMENT – JOURNALIER**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a procédé à l'affichage du poste de journalier aux travaux publics pour la saison estivale 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité des ressources humaines a pris connaissance des candidatures et qu'ils ont analysé les dossiers;

102-05-2020

Il est proposé par, madame Martine Verville, appuyée par, madame Carolle Bouchard, et résolue à la majorité des membres présents :

**DE** procéder à l'embauche de Monsieur Alexandre Doucet à titre de journalier en date du 25 mai 2020.

**3.5. PAIEMENT – TOYOTA TUNDRA 2014**

**ATTENDU QUE** le conseil avait autorisé le maire et la directrice générale, secrétaire-trésorière à faire les démarches pour l'achat de la camionnette Toyota Tundra 2014;

103-05-2020

Il est proposé par, madame Martine Verville, appuyée par, madame Carolle Bouchard, et résolue à la majorité des membres présents :

D'autoriser le paiement de la facture de Saint-Félicien Toyota au montant de 15 669,00\$ taxes incluses.

**3.6. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE SOUS VOLET PROJETS PARTICULIER D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit procéder au remplacement de ponceaux sur la route Doucet et sur la route du Rang 10;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit faire des travaux d'amélioration de chaussée dans le rang 10;

104-05-2020

Sur la proposition de madame Martine Verville, appuyé par, madame Josée Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité autorise la directrice générale à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale sous volet projets particulier d'amélioration du réseau routier municipal pour un montant de 15000,00\$.

4. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par, madame Carolle Bouchard, et résolu à l'unanimité des membres présents:

105-05-2020

**QUE** la présente assemblée soit et est levée à 18h51.

---

M. RODRIGUE CANTIN  
Maire, Municipalité de St-Edmond-les-Plaines

---

MME PASCALE DESCHESNES  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je, Rodrigue Cantin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

---

Rodrigue Cantin,  
maire